





ACADÉMIE DE NICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<p>école maternelle Du Rouret 2 Chemin Des Écoles 06650 Le Rouret académie Nice</p>  	Date : Mardi 17 octobre 2023
---	------------------------------

Participants :

- La Directrice : Mme Alexia Muller Baradel
- Les enseignantes : Mmes Mmes Emilie Alessandria Chanel, Nelly-Anne Chemarin, Aurore Franco, Laurence Pina
- Les Atsem : Mmes Marie-Hélène Lippi et Aurélie Puichafray
- Les Représentants des parents d'élèves : Elodie De la Soudière, Aurore Larivière, Nicolas Gros, Lucie Rimbert, Aurélia Engels, Hajer Dridi
- Les adjointes au Maire chargées des affaires scolaires et périscolaires : Mmes Alice Pomero et Natalie Wenzinger

Ordre du jour :

I. Fonctionnement de l'école

1. Présentation et rôle du nouveau conseil d'école
2. La rentrée 2023 : effectifs et répartition pédagogique
3. Les élections des représentants des parents d'élèves
4. Le dispositif pHare
5. Le règlement intérieur et la Charte de la Laïcité
6. La sécurité à l'école
7. Le point financier
8. Les travaux et le matériel

II. Communication entre l'école et les familles

1. La communication entre les familles et l'équipe pédagogique
2. La mise en place d'un ENT
3. L'accueil du matin : entrée des parents dans l'enceinte de l'école

III. Projets et vie de l'école

1. Le projet d'école
2. Les projets à venir
3. Le point de l'APE

IV. Questions préparées

I. Fonctionnement de l'école :

- 1. Présentation et rôle du nouveau conseil d'école :**

Le conseil d'école est l'assemblée qui prend les décisions importantes de l'organisation de l'établissement. Il se réunit 3 fois par an. Il donne son avis sur les questions relatives à la vie de l'école, et notamment sur les sujets suivants :

- Les actions pédagogiques et éducatives
- L'utilisation des moyens alloués à l'école
- La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- Le respect et la mise en application des valeurs de la République

✗ Cette instance n'a pas pour fonction de traiter des problématiques individuelles et situations personnelles. Elle ne concerne pas les cas particuliers.

2. La rentrée 2023 : effectifs et répartition.

L'école est composée de 5 classes et compte 119 élèves répartis comme suit :

▼ Libellé ▲	▼ Enseignants ▲	▼ Niveaux ▲	Nb d'élèves
GS Mme Alexia Muller Baradel et Charlotte Robin	Mme MULLER BARADEL Alexia Mme ROBIN Charlotte	GS	22
GS Mme Emilie Alessandria Chanel	Mme CHANEL Emilie	GS	22
PS Mme Laurence Pina	Mme PINA Laurence	PS	25
PS MS - Mme Aurore Franco	Mme FRANCO Aurore	PS - MS	25
PS MS Mme Chemarin Nelly-Anne	Mme CHEMARIN Nelly-Anne	PS - MS	25

Deux nouvelles inscriptions de PS sont prévues après les vacances de la Toussaint ce qui portera l'effectif à 121 élèves.

3. Les élections des représentants des parents d'élèves

Les élections se sont déroulées le Vendredi 13 octobre avec des votes exclusivement par correspondance. Sur 219 inscrits, 111 personnes ont voté (17 bulletins blancs ou nuls et 94 suffrages exprimés) soit un taux de participation de 50,68%. Les résultats ont été saisis dans l'application ECECA (Élections Conseil d'école et conseil d'administration) et ont été affichés devant l'école.

A noter : comme chaque année, de nombreux parents ne suivent pas les consignes de vote (enveloppes de couleur remises seules, noms entourés sur la liste de l'APE, bulletin recopié à la main, votes remis à l'élémentaire...). Leur vote ne peut donc pas être pris en compte.

4. Le dispositif pHare

Il s'agit d'un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges, généralisé à tous les établissements et les écoles à la rentrée.

Après une phase d'expérimentation de 2 ans dans 6 académies, il apparaît qu'une communauté éducative investie et mobilisée avait des effets positifs sur le climat scolaire, la sécurisation du cadre éducatif et l'implication des élèves.

Le règlement intérieur est complété depuis 2022-2023 par un paragraphe sur la lutte contre le harcèlement qui reprendra sa définition et mentionnera l'existence d'un protocole de traitement des situations avec l'intervention d'une équipe ressource ainsi qu'un plan de prévention contre le harcèlement au sein de l'école maternelle du Rouret. Ce dernier est annexé au règlement.

5. Le règlement intérieur et la Charte de la Laïcité

Le projet de règlement intérieur a été envoyé en amont pour être discuté. Il est voté à l'unanimité.

6. La sécurité à l'école

a. PPMS :

Dans le cadre du PPMS, l'école doit organiser avant les congés de la Toussaint plusieurs exercices :

- Exercice incendie
- Exercice « risques majeurs et technologiques »
- Exercice attentat intrusion.

Ils permettent aux écoles et établissements de se préparer et de gérer une situation d'évènement majeur de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences. Cette démarche a pour objectif d'assurer la sauvegarde de toutes les personnes présentes en attendant l'arrivée des secours extérieurs ou le retour à une situation normale, et en appliquant les directives des autorités. Ces exercices sont présentés de manière à tenir compte du jeune âge des élèves.

7. Le point financier : la situation de la Coopérative

La cotisation annuelle est maintenue à 20 euros cette année par enfant (15 euros par enfant s'ils sont deux à être scolarisés à la maternelle)

8. Travaux et matériel

L'école remercie la Mairie pour les travaux effectués et les dotations de matériel. Parmi eux :

- Peinture du meuble du gymnase et récupération des portes pour protéger le matériel
- Peinture du hall d'entrée de l'école

A l'avenir, nous souhaiterions demander les travaux et éléments suivants :

- La peinture du reste du couloir par des teintes plus douces
- Un ordinateur fonctionnel relié au VNI (Classe 1)
- Le remplacement de la fibre de verre qui bloque le passage de la lumière dans le bureau de la Directrice.
- L'installation d'une fixation pour le vidéoprojecteur de la salle des maîtres
- La peinture des rambardes extérieures : elles seront réalisées à Toussaint

II. Communication entre l'école et les familles

1. ENT

Cet espace numérique de travail est destiné à favoriser la communication entre l'école et les familles et a été généralisé à l'ensemble des 5 classes de maternelle.

III. Projets et vie de l'école

1. Quelques projets

- Les élèves de l'école partiront au marché de nos collines dans le cadre de la semaine du goût
- 4 classes expérimentent le dispositif d'éveil linguistique Kokoro lingua, financé par l'APE.
- Une exposition de fin d'année est prévue lors de la Kermesse. Thème possible : les jeux olympiques
- Natation pour les classes de GS : la classe de Mme Alessandria Chanel doit effectuer son cycle de natation entre le 11/12/2023 au 15/03/2023 les mardis matin. Nous déplorons néanmoins le manque de volontaires (Un voire deux parents). Il est rappelé que sans l'encadrement suffisant, les séances devront être annulées. Une nouvelle relance sera adressée aux familles par la directrice dans la semaine.

IV. Le point de l'APE

Les actions reconduites pour financer les projets des écoles du Rouret sont :

- **La vente de chocolats de Noël** : des catalogues ont été distribués à l'ensemble des familles.
- **Le marché de Noël** avec la sollicitation de l'école maternelle pour la préparation de gâteaux ou la réalisation de bricolages le dimanche 3 décembre. Les productions de la maternelle seront récupérées par l'APE le vendredi 1^{er} décembre.
- **Le passage des lutins et du Père Noël** avec distribution de ballotins de chocolats le matin à 8h30 le vendredi 22 décembre : L'école maternelle organisera également une journée à thème (pull et accessoires de Noël) ainsi que la projection du film de Noël au théâtre municipal du Rouret vers 10 heures. L'après-midi, l'APE offrira un goûter de Noël aux élèves.
- **Les photos de Carnaval** : cette année, l'APE propose de modifier le format avec des photos de classe et de groupe. Cet événement aura lieu vendredi 23 février 2024, journée déguisée à la maternelle.
- L'organisation d'un **Trail** comme l'an passé, samedi 23 mars 2024.
- **La Kermesse** : organisation de la fête de l'école le dimanche 23 juin 2024.

L'APE précise également que les dotations s'élèvent pour cette année à 500 euros par classe. Les enseignants qui auraient un projet sont invités à le soumettre pour obtenir un financement.

V. Questions préparées

Aucune question préparée n'a été soumise en amont lors du conseil d'école.

Leur cadre a été rappelé par la directrice et la présidente de l'APE aux nouveaux RPE suite à une question inopinée de l'un d'eux. En effet, cette dernière n'avait ni été validée par l'APE ni présentée à la directrice comme cela est explicitement précisé lors de l'invitation.

Par ailleurs, la question était absolument hors de propos et ne relevait aucunement de cette instance.

Au Rouret, le 17 octobre 2023.

Le président du Conseil d'école :
Alexia Muller Baradel



La secrétaire de séance :
Alexia Muller Baradel

